GUARDIAN CAPITAL

APERÇU DU FONDS

Fonds canadien de croissance de dividendes Guardian i^3
Parts de série I

Le 4 mai 2026

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de série I du Fonds canadien de croissance de dividendes Guardian i^3 (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1 866 383-6546 ou à l'adresse insights@guardiancapital.com, ou visitez le www.guardiancapital.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	(Série I) GCG471	Gestionnaire du Fonds :	Guardian Capital LP
Date de création de la série :	Le 4 mai 2026	Gestionnaire de portefeuille :	Guardian Capital LP
Valeur totale du fonds au 4 mai 2026 :	Donnée non disponible parce que le Fonds est nouveau	Distributions :	Trimestrielles, le cas échéant
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Donnée non disponible parce que le Fonds est nouveau	Placement minimal :	500 $ (placement initial)

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds a pour objectif principal de procurer un rendement global à long terme qui consiste en un revenu de dividendes régulier et une croissance du capital à long terme en investissant, directement et indirectement, principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 4 mai 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 4 mai 2026)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 4 mai 2026)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est **moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Guardian Capital LP. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	**Moyen**	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série I du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série I du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de série I du Fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette section présente la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 $ dans les parts de série I du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à tirer un revenu de dividendes et une croissance modeste du capital à long terme de votre investissement;
- vous cherchez une exposition aux actions canadiennes pour votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen;
- vous comptez conserver cet investissement à moyen ou à long terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds, notamment votre quote-part du bénéfice du fonds et les gains en capital imposables réalisés au rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré et le type de bénéfice du fonds (p. ex. l'intérêt, les dividendes, les gains en capital, etc.). En général, vous ne payez pas d'impôt sur vos placements détenus dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou un autre régime enregistré.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un relevé d'impôt indiquant votre quote-part du bénéfice du Fonds. Vous devez inclure les montants indiqués à votre revenu imposable, qu'ils soient versés en argent ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables tirés du rachat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série I du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des parts de série I.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais d'administration, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais d'administration annuels des parts de série I correspondent à 0,18 % de la valeur de la série. L'investisseur ou le Fonds n'a aucuns frais de gestion à payer à l'égard des parts de série I. Des frais de conseil en placement sont plutôt négociés et payés directement par chaque investisseur dans des parts de série I.

Puisque le Fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne s'applique à cette série.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de série I du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de conseil en placement	Les investisseurs versent des frais de conseil en placement négociés directement à nous ou aux membres de notre groupe. Le pourcentage maximal qui peut être imputé pour ces frais correspond généralement aux frais de gestion des parts de série A, soit 1,50 %.
Frais d'échange	De 0 à 2 % de la valeur des parts de série I que vous échangez. Ces frais sont imposés par la société de votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Nous pourrions imposer des frais de 2 % de la valeur actuelle des parts de série I si vous les faites racheter ou les échangez dans les 45 jours suivant leur souscription.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

a) de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;

b) d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP
Commerce Court West,
Suite 2700 P.O. Box 201,
Toronto (Ontario) M5L 1E8
Site Web : www.guardiancapital.com
Courriel : insights@guardiancapital.com
Numéro sans frais : 1 866 383-6546

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Toutes les marques de commerce, qu'elles soient déposées ou non, appartiennent à Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.